



# Association pour Salin Commune

Anciennement association STOP - Salin Traditions Ouvertures Projets

10 rue du Bois – BP 19 – 13129 Salin de Giraud – salin.commune@orange.fr

Monsieur Hervé Schiavetti  
Maire d'Arles  
Vice Président du Conseil Général des BdR  
Président du Parc Naturel Régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles

Salin de Giraud le 23 février 2009

Nos Réf. : 09-015

Objet : Réactions de notre association sur le projet de construction de deux nouvelles cales d'accostage à Barcarin.

Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Camargue,

Notre association tient à alerter le PNRG sur son opposition totale au projet de construction des deux nouvelles cales d'accostage à Barcarin présenté par le Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR).

Le dossier consultable pendant l'enquête publique, fourni par le bureau d'étude BRL Ingénierie chargé de la maîtrise d'œuvre de la construction des deux cales d'accostage, fait mention de la **nécessité de draguer le lit du fleuve sur une surface prévisionnelle de 7 500 m<sup>2</sup> et un volume total de matériaux à déplacer de 15 500 m<sup>3</sup>**. Il est prévu de refouler ce monumental volume de matériaux dans le lit de fleuve (l'équivalent d'environ 600 camions semi remorque).

Ce dossier fait également état dans le chapitre V-II d'une analyse chimique de 2 x 3 échantillons prélevés sur les futurs emplacements des deux cales d'accostages avec des résultats pour le moins surprenants. Les taux de pollution de ces échantillons (métaux lourds, résidus chimiques) **font état d'une contamination quasi inexistante, et jusqu'à 10 fois inférieures aux normes administratives en ce qui concerne le polychlorobiphényle (PCB) !**

C'est donc quasiment de l'eau distillée que le Rhône fait passer à Barcarin, et le SMTDR devrait informer la population qu'on peut s'en servir sans danger pour la fabrication des biberons ...

Pendant l'été 2007, les médias ont publié des informations (\*) révélant que **le lit du Rhône contenait des quantités de PCB, jusqu'à 40 fois supérieures aux normes admises** pour une consommation quotidienne par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les autorités sanitaires européennes et françaises. Des centaines de milliers de tonnes de sédiments du fleuve sont contaminés par ces "polluants organiques persistants", classés par l'ONU parmi la douzaine de substances chimiques les plus dangereuses pour l'homme.

(\*) Pollution du Rhône au PCB : le maire d'Arles dépose plainte contre X – La Provence – 20 septembre 2007

Le Rhône pollué par les PCB : un Tchernobyl français ? – Le Monde Diplomatique – 14 août 2007

Le WWF réclame une recherche transversale des effets des PCB sur la santé – actu-environnement.com – 8 octobre 2007

**L'État a formellement interdit la consommation humaine de toutes les espèces de poissons pêchées dans le Rhône sur 300 kilomètres du fleuve, de l'amont de Lyon à son embouchure en Camargue.**

Notre association s'interroge avec une très grande inquiétude sur la rigueur qui a été apportée aux prélèvements et **aux analyses des 6 échantillons qui évoquent des quantités de PCB de 10 x 40 fois inférieures aux constatations des services sanitaires de l'État.** Ces résultats surprenants auraient dû inciter le SMTDR à des contre analyses. Il ne l'a pas fait car les résultats grotesques de ces analyses complaisantes allaient dans le sens de ses projets.

**Le SMTDR qui possède déjà une longue tradition de violation de la Loi (\*), considère probablement que les risques sur la santé publique d'un dragage « pharaonique » du fleuve sont minimes et ne doivent pas venir contrarier ses plans.**

(\*) Les élus et dirigeants du SMTDR ont sciemment laissé naviguer les bacs de Barcarin lors des deux grandes crues de septembre et novembre 2002 (10 200 m<sup>3</sup>/s et 9 500 m<sup>3</sup>/s mesure à Beaucaire), alors qu'ils savaient parfaitement qu'ils étaient hors la Loi et faisaient courir des risques vitaux aux usagers, et pire encore, qu'ils reprochent publiquement à notre association (encore de nos jours) de les avoir forcés indirectement à respecter la Loi.

**Avec une consommation de près de 800 000 litres de carburant par an, les bacs de Barcarin sont déjà, et de très loin, les plus grands consommateurs-pollueurs de tout le territoire du PNRC, émetteurs de plusieurs milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année dans l'atmosphère.**

**Le SMTDR va donc aussi augmenter la pollution du Rhône, car la construction de ces deux cales d'accostage bien plus imposantes que celles utilisées par les bacs actuels va demander des mois de travaux. Le lit du fleuve va être copieusement remué et les alluvions contaminées aux PCB vont être entraînées vers l'embouchure et les plages. Il est clair que cette pollution va toucher les parcs à moules, les tellines – richesse des plages de Camargue – ainsi que le monde marin.**

Les riverains ne sont certainement pas conscients du nouveau coup dur sur la pollution de l'embouchure du fleuve qui n'a pas du tout été mis en évidence en préalable à l'enquête publique sur la construction des 2 nouvelles cales d'accostage.

**Ci-après quelques extraits de la nouvelle charte qui nous incitent à penser que le PNRC a le devoir d'intervenir sur ce dossier toutes affaires cessantes :**

## **Chapitre 1.4 : Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques**

### **→ Mettre en place un réseau de surveillance de la qualité des eaux :**

L'une des principales pressions évoquées est la déstabilisation des équilibres actuels par l'intensification des pratiques (...) industrielles, qui pourrait à terme entraîner une banalisation, voire une dégradation des milieux.

Compte tenu des pollutions actuellement constatées des eaux et des sédiments du Rhône, le suivi de la qualité des eaux doit faire l'objet en Camargue d'une attention particulière.

Il s'agit de réunir l'ensemble des mesures de qualité effectuées sur le Parc par les différents organismes, et de les compléter au besoin, pour disposer d'une vue d'ensemble sur l'évolution de la qualité des eaux amont et sur l'impact des activités humaines en Camargue.

**L'information des publics sur les enjeux de la qualité des eaux doit être renforcée.**

**Le Parc doit jouer un rôle de référent du territoire.**

### **→ Réduire la pollution des eaux :**

Le Parc s'engage à :

**Élaborer des recommandations pour les travaux d'aménagement, afin de prévenir les risques de pollutions.**

**Solliciter les organismes de recherche pour définir l'impact des polluants par des études éco-toxicologiques.**

L'association pour Salin commune demande donc que le PNRC diligente une série de contre analyses par un autre bureau d'étude avec des prélèvements d'échantillons beaucoup plus nombreux en préalable formel au moindre déplacement du premier m<sup>3</sup> d'alluvions à Barcarin.

Nous demandons que le PNRC sollicite l'avis de tous les grands acteurs de la protection de la Camargue : Station biologique de la Tour du Valat, SM la Palissade, Réserve Nationale de Camargue, CNRS, DESMID, ... et convoque une commission extraordinaire qui débattera publiquement, dans la salle polyvalente de Salin de Giraud, de ce projet de construction des deux nouvelles cales d'accostage à Barcarin.

Notre association demande également que le PNRC joue son rôle de référent sur le territoire pour que les populations riveraines de Salin de Giraud et de Port Saint Louis du Rhône soient correctement informées :

- 1) Sur les quantités d'alluvions qui vont être mises en suspension dans le fleuve et qui vont se redéposer sur les 15 Km du fleuve de Barcarin jusqu'à l'embouchure et jusqu'à la mer.
- 2) Sur les impacts sanitaires que cela va entraîner sur la pêche en mer des poissons et la récolte des coquillages qui vont être recouverts d'alluvions contaminées.
- 3) Sur les risques pour les bains de mer à proximité de l'embouchure du fleuve et les impacts touristiques que cela va entraîner.

Le PNRC a sans doute aussi vocation à donner son avis sur la pertinence de la construction de ces deux nouvelles cales d'accostages qui ne serviraient réellement que sur une période très courte de cinq ans (\*), en comparaison aux cales existantes qui ont été construites en 1950 lors de la livraison du B2 et qui ont déjà eu une durée de vie de 60 ans **sans pour autant être frappées d'obsolescence comme voudrait le laisser croire le SMTDR...**

(\*) Le Conseil Général des BdR, par la voix de Monsieur Michel Spagnulo, Directeur des routes du CG13, a réaffirmé publiquement le 3 février 2009 lors du « Comité Technique de suivi des études du franchissement du Rhône à Barcarin » **l'intention ferme du Conseil Général de substituer à terme, pour des raisons de gouffre financier, le système des bacs par un pont de desserte locale à deux voies et à péage : le calendrier prévisionnel de livraison du pont se situant aux alentours de 2015.**

Le nouveau bac Barcarin V (B5) ayant une mise en service prévisionnelle en 2010, il est donc question d'exploiter ce navire pendant une période de 5 à 6 ans.

Les coûts prévisionnels annoncés par le SMTDR sur le projet B5 se situent à hauteur de 15 M€ (avant les traditionnels dépassements de budgets) se partageant environ à 8 M€ pour le navire en lui même et 7 M€ pour les deux cales d'accostage, soit un budget d'un ordre de grandeur similaire à celui de la construction à Barcarin d'un pont de desserte locale à deux voies et à péage.

Un tel investissement demandé aux finances publiques (7 M€) pour une durée si courte d'exploitation des deux cales d'accostage ! Les élus et décideurs du SMTDR ne sont certainement pas coutumiers des règles de gestion en cours dans les entreprises privées concernant les retours sur investissements (ROI), mais **nous soutenons que cet investissement est une dilapidation pure et simple des impôts locaux que les contribuables voient augmenter chaque année !**

Notre association affirme que si le projet du B5 était malheureusement maintenu, ses passerelles devront être compatibles avec les cales d'accostage existantes qui suffisent amplement à faire accoster alternativement deux bacs en service simultané.

**Si les plans et spécifications actuels du B5 ne sont pas compatibles avec les cales d'accostage existantes, ils doivent être retoqués pour le devenir.**

Nos demandes sont cohérentes avec les fondamentaux du PNRC et tous les travaux issus des groupes de réflexions dans le projet de la future charte. La passivité des grands acteurs de la protection environnementale de la Camargue, créerait sur ce projet un précédent qui décrédibiliserait totalement l'ensemble de l'édifice et empêcherait par la suite le PNRC de tenir ses positions sur tous les autres sujets.

Les habitants de Salin de Giraud et de Port St Louis du Rhône ainsi que tous les pêcheurs du littoral auraient la légitimité de demander des comptes au PNRC et de se retourner contre lui pour savoir quelle est la véritable nature de la protection environnementale qu'il défend ...

**L'association pour Salin Commune demande donc au Parc Naturel Régional de Camargue de dépasser ses conflits d'intérêts avec le SMTDR (qui sont de notoriété publique), et de donner un avis défavorable à la construction des ces deux cales d'accostage, indépendamment de toutes autres considérations politiques, sociales, économiques, démographiques ou démocratiques (pourtant très importantes) sur le projet de construction du B5 en lui-même.**

Soyez assuré Monsieur le Président, que notre association usera de tous les moyens et de toutes les influences possibles pour préserver, dans le sens de nos réflexions, les intérêts du territoire et des habitants de Salin de Giraud.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges HERRERA  
Président

Copie :

- Conseil de village de Salin de Giraud.
- Habitants de Salin de Giraud, de Port Saint Louis du Rhône, des Saintes Maries de la Mer, de Fos/Mer, de Port de Bouc et de Martigues.
  
- Monsieur François Fillon, Premier ministre.
- Monsieur Jean Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.
- Madame Michelle Alliot Marie, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales.
- Monsieur Michel Sappin, Préfet de région PACA, Préfet des BdR.
- Monsieur Jacques Simonnet, Sous-préfet d'Arles.
- Monsieur Michel Vauzelle, Président de région PACA, Député de la 16eme circonscription des BdR.
- Monsieur Jean Noël Guerini, Président du conseil général des BdR, Sénateur des BdR.
- Monsieur Rolland Chassain, Maire des Stes Maries de la Mer, Conseiller Général des BdR.
- Monsieur Jean Marc Charrier, Maire de Port St Louis du Rhône, Conseiller Général des BdR.
  
- Presse et médias nationaux et régionaux.